

Code de la spécialité : U12.L.A.D01.A20.L03

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

Fiche d'identité de la spécialité : Licence académique : Télécommunication

Niveau : Licence

Domaine : Sciences et Technologies

Filière : Télécommunication

Spécialité : Télécommunication

1- Localisation de la formation :

Faculté (ou Institut) : Faculté des Sciences et de la Technologie

Département : Génie Electrique

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté n°733 du 05 Aout 2015

2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques :

Néant **Partenaires internationaux :**

Néant **Autres établissements partenaires :**

Néant

3- Organisation générale de la formation : position du projet

Socle commun du domaine :

1. Automatique ;
2. Electronique ;
3. Electrotechnique ;
4. Télécommunication ;

4- Contexte de la formation :

La formation dispensée dans cette licence est de nature académique. Elle est organisée sous forme d'unités d'enseignement semestrielles sur 3 années d'études. A travers un enseignement hiérarchisé et cohérent, l'étudiant est conduit vers une acquisition progressive des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine des sciences technologiques en général et des sciences de télécommunication en particulier.

5- Objectifs de la formation :

Le domaine des télécommunications, avec le progrès technologique connu et les méthodes modernes employées, ne connaissent pas de frontières à ses applications. L'évolution rapide dans le développement de nouveaux produits de télécommunication exige des utilisateurs une maîtrise meilleure du savoir-faire pour faire face à cette évolution.

Il devient dès lors incontournable d'investir ce domaine par la connaissance, la recherche scientifique et les applications technologiques puisque leurs impacts dans les équilibres socio-économiques s'affirment de plus en plus déterminants ... Maîtriser l'information, c'est maîtriser l'économie.

En corollaire, ceci justifie à notre sens, la formation du cadre humain qui est, de tout temps, la composante fondamentale et essentielle de tous les processus de développement. C'est dans cet esprit que cette formation est proposée.

Par ailleurs, cette formation permet également à l'étudiant de développer son autonomie et son champ d'initiative, d'évoluer et de s'adapter aux mutations de son métier à travers le Projet de Fin de Cycle et le Projet personnel de l'étudiant.

6- Profils et compétences visés :

A l'issue de la formation, les jeunes cadres diplômés devront être capables de :

1. Connaître les fondamentaux du droit des télécommunications ;
2. Appréhender les systèmes et services de Télécommunications ;
3. Dialoguer efficacement avec les utilisateurs pour comprendre leurs besoins et leurs problèmes ;
4. Participer à l'élaboration d'un cahier des charges et contribuer aux spécifications de la topologie d'un réseau ou d'une installation de télécommunications ;
5. Installer, configurer, exploiter et administrer un réseau informatique ;
6. Gérer les outils de communication réseaux ;
7. Participer au choix, mettre en œuvre et conduire un projet d'évolution et d'extension d'un réseau à partir d'une infrastructure existante ;
8. Maîtriser les standards et les normes en termes de protocoles, de topologies, de sécurité et de plateformes d'administration ;
9. Traiter aussi bien des problèmes d'électronique que d'informatique liés aux réseaux.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité :

Les débouchés professionnels offerts par cette licence sont nombreux et concernent tous les secteurs d'activités :

Ministère de la poste et des technologies de l'information et de la communication (MPTIC):

Algérie Telecom, Mobilis, Ooredoo, Djezzy, Agence Spatiale Algérienne, Directions de Wilaya MPTIC, Opérateurs tiers de Télécommunications.

Ministère de la communication :

Réseaux et Structures techniques de Télédiffusion d'Algérie (TDA).

Ministère de la défense nationale :

Transmission, Infrastructure Télécoms

Ministère de l'intérieur :

Transmission, Infrastructure Télécoms.

Ministère de l'industrie :

Infrastructure Télécoms

Ministère de l'énergie :

Sonatrach (Transmission, Infrastructure Télécoms), Sonalgaz (Transmission, Infrastructure Télécoms), Opérateurs tiers déployant une infrastructure de Télécommunications.

Ministère du Transport :

Aéroports (Transmission, Infrastructure Télécom, Contrôle aérien), Chemins de Fer (Transmission, Infrastructure Télécoms), Navigation maritime (Transmission), Office National de la Météorologie.